



COMMUNE de GAURIAC (33) Plan de Gestion du site du Mugron

Compte rendu de la réunion du COPIL phase 3 Finalisation du plan de gestion

9 juin 2023

Organisme	Nom	mail	Présence	Diffusion
Mairie de Gauriac	Raymond RODRIGUEZ	r.rodriguez@gauriac.fr	X	X
	Guéric GABRIEL	g.gabriel@gauriac.fr	X	X
	Pascal PORCHER	p.porcher@gauriac.fr		X
	Mirabelle CHARPENTIER	mirabelle.charpentier@hotmail.fr	X	X
	Loïc MARCHAND		X	?
Département de la Gironde	Elodie BOUCHON	e.bouchon@gironde.fr	X	X
Club de VTT de Gauriac	Hervé DONNEGER	presidence.vttgauriac@gmail.com		X
	Jean-Paul MAUCO	jpaulmauco.vttgauriac@orange.fr		X
	Alain HEUGAS		X	?
Association du port de Roque de Thau	Françoise FOURGOUS	leportderoquedethau@yahoo.com		X
Association des riverains de la corniche	Michelle KLEIN	Michelle.klein@wanadoo.fr	X	X
	Stéphane AMOUROUX	stephaneamouroux@hotmail.com		X
	Aurélie MARTIN-GAUTIER	cornichegironde@gmail.com	X	X
	Cécile CAZENAVE			X
Conservatoire de l'estuaire	Michel VIGNAU	mivignau@wanadoo.fr conservatoire@estuairegironde.net		X
Association Achillée et ciboulette	Pascal LETHEUX	coordination@achillee.org		X
	Océane LOUTREIN			X
Propriétaire privé	Jean-Pierre BEAUVIEUX			X
ACCA de Gauriac	Jean-Marc BÉNARD	accagauriac@gmail.com		X
CBNSA	Sandrine LORIOT	s.loriot@cbnsa.fr	X	X
	Aurélien CAILLON	a.caillon@cbnsa.fr		X
SEPANSO	Sylvie NONY	sylnony@gmail.com	X	X
Association du site militaire du Mugron 1940-45	Olivier JUSSIAUME	jussiaumeo@gmail.com		X
	Willie VALLEIX	willie.valleix@orange.fr	X	X
	Jean-Yves BERLIE		X	?
Association de défense des sites et des habitants de Haute-Gironde (ADSH-HG)	Jean-Pierre CHATARD	jpchatard@gmail.com		X
Asso de sauvegarde du patrimoine gauriacais (ASPG)	Robert BALDES	henri.baldes@gmail.com		X
ADSHHG & ASPG	Bernard BELAIR	bbelair@orange.fr	X	X
Syndicat du Moron	Sébastien NYS	s.nys@syndicatdumoron.fr	X	X
	Gauthier WATELLE	g.xatelle@syndicatdumoron.fr		X
GEREA	Stephen LEROY	s.leroy@gerea.fr	X	X
SUD-OUEST	Martial MAURY	martialmaury@hotmail.com	X	X

Contexte :

Dans le cadre de l'élaboration du plan de gestion du site du Mugron sur la commune de Gauriac (33), le bureau d'études GERE A a finalisé la troisième et dernière phase du plan de gestion avec la Mairie, suite au COTECH réalisé le 23 novembre 2022.

La démarche est en effet structurée en trois phases principales :

- Phase 1 : Etat des lieux et diagnostic du site ;
- Phase 2 : Définition des enjeux et des objectifs de gestion ;
- Phase 3 : Elaboration du programme de gestion (plan et programme d'actions), du dispositif de suivi et d'évaluation.

La commune est accompagnée financièrement et techniquement par le Département de la Gironde.

Suite à la finalisation de la phase 3, la réunion du jour a été organisée afin de valider le plan et programme d'actions, pour une mise en œuvre à partir du second semestre 2023.

Le présent compte rendu récapitule les principaux points échangés lors de la réunion du COPIL du 9 juin 2023.

Présentation GERE A (S. LEROY) : diaporama joint au compte rendu.

La présentation s'est déroulée en plusieurs phases :

- **Une première étape rapide de rappels :**
 - Des enjeux globaux du site, suite à la réalisation de l'état initial (phase 1) ;
 - La hiérarchisation de ces enjeux, l'élaboration et la priorisation des objectifs à long terme ainsi que ceux opérationnels, à l'échelle du plan de gestion (phase 2). Ces éléments ont été validés ensemble lors du COPIL du 29 juin 2022.
- **Une seconde étape rappelant le cheminement pour l'élaboration du programme de gestion, la phase 3, déjà mis en évidence lors du COTECH du 23 novembre 2022 :**
 - Durant celle-ci, il est apparu que certaines actions recoupaient plusieurs enjeux : il s'est avéré nécessaire, pertinent, de **fusionner certains des enjeux** ayant de ce fait un but commun. Ainsi, l'enjeu « activités et usages » a été inclus dans celui de la « coordination des acteurs ». De même, l'enjeu « sécurité des personnes » a été intégré dans celui nommé « gestion de la communication et de la sensibilisation ». Enfin, l'enjeu « réglementation et urbanisme » n'est plus d'actualité (l'exclusion de la maison du peintre au sein du périmètre de l'ENS local a déjà été actée) ;
 - **De même, les objectifs ont par conséquent été révisés**, en adéquation avec la révision des enjeux précédemment explicitée.
- **La troisième étape présentée, et la principale concernant le présent COPIL, est la validation du programme d'actions à l'échelle du plan de gestion 2023-2032.**

Deux scénarios ont été élaborés et présentés lors du COTECH fin 2022, avec des opérateurs définis pour chaque action :

 - **Le scénario ambitieux**, avec 45 actions (pour 7 objectifs à long terme et 17 opérationnels) ;
 - **Le scénario minimal**, avec 38 actions (pour 6 objectifs à long terme et 14 opérationnels).

Le scénario retenu ce printemps correspond au scénario ambitieux sauf pour les actions CI01 et CI06 en minimal. Le programme d'actions a donc été revu pour ne garder qu'un seul scénario, celui retenu.

Le programme décennal a été détaillé par domaine d'activité et ordre chronologique de mise en œuvre entre 2023 et 2032. De même, la programmation indicative et les moyens humains associés par an ont été définis.

Chaque action a fait l'objet d'une fiche descriptive et d'une cartographie associée le cas échéant.

Les deux actions conservées en scénario minimal ont été présentées avec comparaison vis-à-vis du scénario ambitieux initialement envisagé : il s'agit des actions CI01 (« Adapter les parcours et pratiques en période sensible ») et CI06 (« Assurer les mises en défens des zones de quiétude »), étroitement liées.

L'action phare du plan de gestion concernant la restauration de pelouses calcicoles a été mise à jour (passant de « restaurer entre 0,5 à 1 ha » à « restaurer à hauteur d'1 ha »), avec conservation unique du scénario ambitieux comme pour les autres actions hormis CI01 et CI06.

- **La dernière étape a consisté à présenter la programmation financière** associée à ce programme d'actions mis à jour, pour le scénario retenu. Ainsi, pour cette version finalisée de la phase 3, le coût estimé est estimé à environ 280 687 € HT pour le programme 2023-2032.

Echanges :

Le premier échange a eu lieu avant la présentation. Il s'agissait de discuter de la réponse apportée par le GERA aux commentaires faits par les associations du Port de la Roque de Thau, ADSH-HG, Riverains de la corniche et SEPANSO 33 sur la phase 3 du plan de gestion. Il était en particulier question dans un commentaire de « fermer les chemins supplémentaires qui ont été rajoutés (40 % selon M. le Maire) et enlever tous les aménagements non naturels : palettes, béton, traverses de chemin de fer... de façon à remettre le site en état ».

Il a été compris qu'un consensus n'avait pas été trouvé sur le fait ou non de fermer les chemins dans la réponse du GERA mais ce n'est pas cette idée qui était énoncée : le fait de préciser dans l'action SP01 de fermer des chemins supplémentaires qui ont été rajoutés est possible, mais il faudrait savoir précisément lesquels pour les mettre en évidence cartographiquement et c'est sur ce point que le consensus n'est pas encore établi (savoir quels chemins sont à fermer et où ils se trouvent cartographiquement), comme constaté lors des échanges durant la réunion.

Sur ce point (fermeture des chemins excédentaires et enlèvement des aménagements non naturels), il a été convenu lors de cette réunion une concertation sur site afin de clarifier la situation et de valider les chemins et aménagements non naturels à supprimer.

Ainsi, dans cette optique, un état des lieux complet des chemins du site est envisagé. Pour l'heure, il sera indiqué dans la fiche descriptive associée aux sentiers le nombre de kilomètres de sentiers actuellement identifiés ainsi que le nombre de kilomètres de sentiers qui seront mis en défens en période sensible. Le nombre de kilomètres de sentiers excédentaires à fermer sera précisé suite à la réunion sur site. Il s'agit de métriques qui pourront être utilisés lors du bilan de l'action concernée pour définir le niveau de réalisation de celle-ci.

Il est mis en avant la coordination des acteurs du site pour le bon accomplissement de ce plan de gestion, qui est une force pour le site, de manière à trouver « un chemin commun sur lequel avancer, pour la pérennité du site ».

Durant et suite à la présentation, il est mis en avant le fait que le plan de gestion sera mis en œuvre à partir du second semestre 2023. **Différentes actions prévues en 2023 seront donc reportées au moins à l'année prochaine**, comme la fauche tardive de la prairie (l'agriculteur utilisant les produits de fauche n'ayant pas de plan B), l'entretien des pelouses existantes, les signalétiques prévues ainsi que le report de l'accessibilité des personnes à mobilité réduite.

Pour ce second semestre 2023, l'accent est mis surtout sur la réalisation de l'action phare du plan de gestion, avec le début de la restauration de pelouses calcicoles (action IP02) prévue sur septembre voire octobre 2023. Le coût initialement envisagé pour cette action en 2023 (4 800 €) se révèle plus important que le devis émis par AGERAD, association d'insertion, pour le débroussaillage conséquent à réaliser pour cette restauration (3 000 €). Il est prévu un broyage des branches coupées, avec un

export des matériaux vers une benne de stockage positionnée à l'entrée du site. Les résidus seraient alors utilisés par la commune pour ses espaces verts et aussi proposés aux habitants de la commune pour leur propre utilisation en paillage.

Vis-à-vis des panneaux signalétiques, le Département signale que des modèles existent au niveau des ENS dont il serait possible de s'en inspirer.

Il est rappelé en parallèle de bien mettre en évidence l'arrêté municipal mettant en avant les interdictions avec ces panneaux signalétiques.

Vient ensuite la question de la source au sein du site, aujourd'hui ensevelie sous un tas de déchets. Elle avait fait l'objet de discussion lors de la phase 1 mais n'a pas fait l'objet d'une action spécifique car sa présence n'est pas certaine et le retrait de l'ensemble des déchets demanderait un effort de main d'œuvre et financier assez important pour un résultat incertain. Malgré l'absence d'action sur ce sujet, sa présence potentielle doit rester en tête pour les années futures, en cas de financement possible, ou pour le prochain plan de gestion.

Vis-à-vis des barrières dont la pose est prévue aux différentes entrées du site, il est mis en avant un test possible au préalable de systèmes légers (type piquets + fils de fer) afin de guider le public sur les principaux sentiers et de réduire les divagations au sein du site hors chemins. Ces systèmes légers aux entrées du site n'empêcheraient pas les véhicules de passer mais pourraient réduire le piétinement au niveau de certaines pelouses existantes, par exemple.

L'association militaire indique que certaines tranchées allemandes voire lignes de défense ont été retrouvées sur le site, mais des recherches supplémentaires sont encore nécessaires, le site n'ayant pas encore livré tous ses secrets.

La réunion se termine avec les prochaines échéances envisagées, qui sont :

- **La rencontre sur site du COPIL pour l'étude des chemins et des aménagements non naturels du site**, de manière à clarifier et valider les chemins excédentaires et les aménagements à supprimer. **Cette rencontre est envisagée fin septembre 2023, en parallèle du chantier de restauration des pelouses calcicoles** prévue à cette même période de l'année ;
- **Une réunion de travail sur les actions à mettre en œuvre en 2024 est prévue pour novembre 2023 ;**
- **Le bilan des actions de l'année 2023 (COPIL annuel) est envisagé fin janvier/début février 2024**, avec également le calendrier des manifestations et activités envisagées sur le site en 2024.



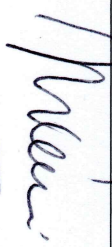


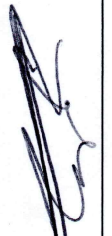

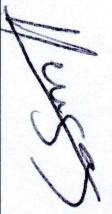
Martillac, le 16 juin 2023
Stephen LEROY





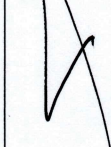

FEUILLE DE PRESENCE

Réunion concertation Plan de Gestion du site du Mugron : COPIL Phase 3

Vendredi 9 juin 2023



NOM - PRENOM	ORGANISME	MAIL ou ADRESSE (pour envoi compte-rendu)	SIGNATURE
BERUÉ Jean-Yves	Association Historique de Mugron		
NONY Sylvie	SEPARANSO		
MUEN Yndulle.	Amo Port de l'Esque de Pons		
LEROY Stephen	GEREA	s.ley@gerea.fr	
BEVAIRÉ Renaud	ADSHHG ASPG	bbevaire@orange.fr	
MARCHAND Loïc	Mairie		
Valérie Wislère	Association Historique de Mugron		
Heugas Alan	VIT Gauriac		

NOM - PRENOM	ORGANISME	MAIL ou ADRESSE (pour envoi compte-rendu)	SIGNATURE
MARTIN Gauthier Aurèle	Asso Riveiros de la Grande Rivière	comdedegrade@jeil.com	
CHARRENTIER Mirabelle	Nassise	mirabelle.charreantier@hotmial.fr	
NANOT Paul	Sud Ouest	nanot@wanadoo.fr	
LOAIST Sandrine	CBNSA	s.loaist@cbnsa.fr	
MYS. Sébastien	Syndicat Moron	s.mys@syndicatdumoron.fr	
BOUCHON Elioche	Département 33	e.bouchon@grande.fr	



COMMUNE DE GAURIAC

PLAN DE GESTION DU SITE DU MUGRON

**Comité de pilotage PHASE III :
Finalisation du programme de gestion 2023-2032**

Vendredi 9 juin 2023



2

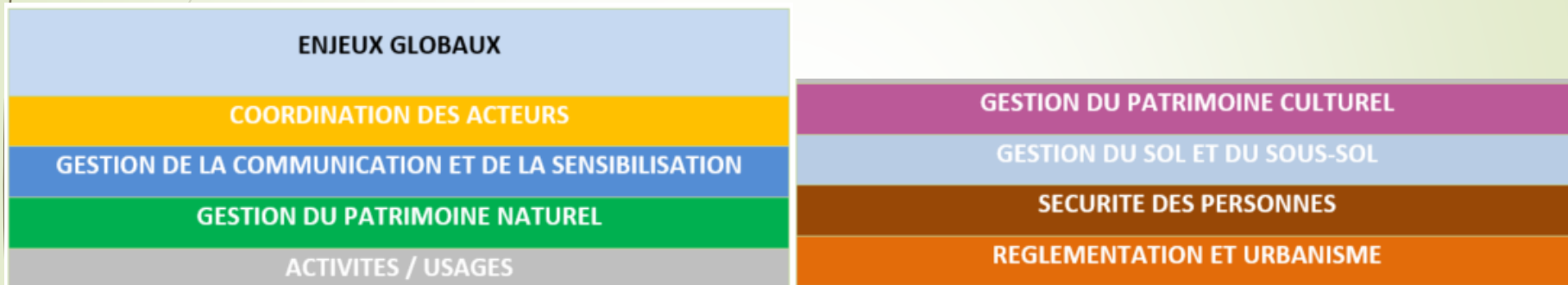
Rappel des enjeux globaux du site (phase 1)

- Suite à l'état initial du site (phase 1), les enjeux suivants ont été définis :



Rappel des enjeux globaux du site (phase 1)

- ➔ Après consultation des acteurs, la hiérarchisation des enjeux fut la suivante :



ENJEUX PRIORITAIRES

La coordination des acteurs : Organisation de la coordination du site

Gestion de la communication et de la sensibilisation : amélioration de la sensibilité des usagers au site

Gestion du patrimoine naturel : préservation et amélioration de la richesse écologique / amélioration des connaissances

Activités et usages : gestion de la fréquentation et des usages actuels

ENJEUX SECONDAIRES

La réglementation et l'urbanisme : gestion globale de l'ENS local

La sécurité des personnes : sécurisation des usagers du site

La gestion du sol et du sous-sol : Evaluation de la fréquentation et des activités sur le sol et le sous-sol

ENJEUX moins PRIORITAIRES

La gestion du patrimoine culturel : Valorisation du patrimoine culturel

Rappel : objectifs à long terme/opérationnels (ph. 2)

ENJEUX GLOBAUX	OBJECTIFS A LONG TERME	OBJECTIFS OPERATIONNELS
COORDINATION DES ACTEURS	Organisation de la coordination du site	Maintenir la concertation entre les acteurs (moments d'échanges, ...)
		Suivre le plan de gestion (comité de suivi, communication via les supports existants,...)
GESTION DE LA COMMUNICATION ET DE LA SENSIBILISATION	Amélioration de la sensibilité des usagers (particularités, caractéristiques et fragilité du site : écologique, paysager, historique, géologique)	Transmettre sur la richesse écologique (sensibilisation, préservation, suivis effectués)
		Transmettre sur les espèces végétales exotiques envahissantes (risques sanitaires, risques écologiques)
		Gérer les déchets (Informer sur la politique de gestion des déchets, impliquer les riverains par des journées de chantiers participatifs...)
		Encadrer les activités (autorisées et interdites, les conditions : matériaux et matériel, période, ...) / Instaurer une charte
		Sensibiliser au patrimoine culturel (guerre)
GESTION DU PATRIMOINE NATUREL	Préservation et amélioration de la richesse écologique	Informer sur les risques du site (trous, carrières, falaises, ...)
		Préserver les espèces remarquables présentes (adaptation des parcours et des pratiques, mises en défens, entrée de carrière...)
		Favoriser le développement et la venue d'espèces remarquables : restaurer des habitats (ouverture de milieu, restauration de secteurs endommagés, fauche tardive,...)
	Amélioration des connaissances des espèces faunistiques et floristiques	Lutter contre les espèces exotiques envahissantes (sensibiliser, contenir, agir,...)
		Définir un protocole de gestion de la végétation (autochtone et exotique) : matériel, période, méthode, ...
		Gérer les zones de dépôt sauvage : communication, restauration, dépollution, replantation, ...
ACTIVITES / USAGES	Gestion de la fréquentation	Mettre en place des suivis écologiques réguliers : faune, flore, ...
		Renforcer les connaissances acquises sur les reptiles / amphibiens / chiroptères
	Gestion des usages actuels	Gérer les chemins : nombre / ouverture fermeture à certaines périodes / ...
		Limiter la surfréquentation (interdiction de certaines activités, pratiques, ...)
GESTION DU PATRIMOINE CULTUREL	Valorisation du patrimoine culturel	Gérer l'accessibilité des personnes à mobilité réduite sur certains secteurs
		Coordonner les usages existant : « co-activité » / répartition géographique / temporelle ...
GESTION DU SOL ET DU SOUS-SOL	Evaluation de la fréquentation et des activités sur le sol et le sous-sol	Organiser la pratique de certaines activités (VTT) à certaines périodes sensibles : concilier environnement, sécurité et intérêt sportif
		Communiquer <i>in situ</i> sur les bâtiments
SECURITE DES PERSONNES	Sécurisation des usagers du site	Restaurer le bâti endommagé (sécurisation, végétation trop envahissante, ...)
		Etudier les aspects géologique et pédologique pour estimer les impacts de la fréquentation et des activités
REGLEMENTATION ET URBANISME	Gestion global de l'ENS local	Mettre en place des actions de prévention et/ou de restauration des sols (adaptation des parcours et pratiques, mise en défens, végétalisation, ...)
		Identifier les zones dangereuses (falaises, trous, aménagements guerre, carrières...)
		Aménager a minima certaines zones dangereuses (panneau d'information, câbles, balisage, entrées de carrière, ...)
		Redéfinir le périmètre de l'ENS local (exclure la maison du peintre, ...)

Hiérarchisation des objectifs : prioritaires (ph. 2)

Les ENJEUX et OBJECTIFS de GESTION PRIORITAIRES

1- LA COORDINATION DES ACTEURS : Organisation de la coordination du site

- a. Maintenir la concertation entre les acteurs (moments d'échanges, ...)
- b. Suivre le plan de gestion (comité de suivi, communication via les supports existants, ...)

2- GESTION DE LA COMMUNICATION ET DE LA SENSIBILISATION : amélioration de la sensibilité des usagers au site :

- a. Transmettre sur la richesse écologique (sensibilisation, préservation, suivis effectués)
- b. Transmettre sur les espèces végétales exotiques envahissantes (risques sanitaires, risques écologiques)
- c. Encadrer les activités (autorisées et interdites, les conditions : matériaux et matériel, période, ...) / Instaurer une charte

Secondairement

- d. Gérer les déchets (Informé sur la politique de gestion des déchets, impliquer les riverains par des journées de chantiers participatifs...)
- e. Informer sur les risques du site (trous, carrières, falaises, ...)

Et non prioritairement

- f. Sensibiliser au patrimoine culturel (guerre)

3- GESTION DU PATRIMOINE NATUREL : préservation et amélioration de la richesse écologique / amélioration des connaissances

a. Préservation et amélioration de la richesse écologique

- i. Préserver les espèces remarquables présentes (adaptation des parcours et des pratiques, mises en défens, entrée de carrière...)
- ii. Favoriser le développement et la venue d'espèces remarquables : restaurer des habitats (ouverture de milieu, restauration de secteurs endommagés, fauche tardive, ...)
- iii. Lutter contre les espèces exotiques envahissantes (sensibiliser, contenir, agir, ...)
- iv. Définir un protocole de gestion de la végétation (autochtone et exotique) : matériel, période, méthode, ...

Et secondairement

- v. Gérer les zones de dépôt sauvage : communication, restauration, dépollution, replantation, ...

- b. Amélioration des connaissances des espèces faunistiques et floristiques : Mettre en place des suivis écologiques réguliers : faune, flore, ... / Renforcer les connaissances acquises sur les reptiles / amphibiens / chiroptères

ACTIVITES ET USAGES : gestion de la fréquentation et des usages actuels

a. Gestion de la fréquentation

- i. Gérer les chemins : nombre / ouverture fermeture à certaines périodes /...
- ii. Limiter la surfréquentation (interdiction de certaines activités, pratiques, ...)

Et non prioritairement

- iii. Gérer l'accessibilité des personnes à mobilité réduite sur certains secteurs

b. Gestion des usages actuels

- i. Coordonner les usages existant : « co-activité » / répartition géographique / temporelle ...
- ii. Organiser la pratique de certaines activités (VTT) à certaines périodes sensibles : concilier environnement, sécurité et intérêt sportif

Hiérarchisation des objectifs : secondaires (ph. 2)

Les ENJEUX et OBJECTIFS de GESTION SECONDAIRES

5- LA REGLEMENTATION ET L'URBANISME : gestion globale de l'ENS local

Redéfinir le périmètre de l'ENS local (exclure la maison du peintre, ...)

6- LA SECURITE DES PERSONNES : sécurisation des usagers du site

- a. Identifier les zones dangereuses (falaises, trous, aménagements guerre, carrières...)
- b. Aménager à minima certaines zones dangereuses (panneau d'information, câbles, balisage, entrées de carrière, ...)

7- LA GESTION DU SOL ET DU SOUS-SOL : Evaluation de la fréquentation et des activités sur le sol et le sous-sol

- a. Mettre en place des actions de prévention et/ou de restauration des sols (adaptation des parcours et des pratiques, mise en défens, végétalisation, ...)

Et secondairement

- b. Etudier les aspects géologique et pédologique pour estimer les impacts de la fréquentation et des activités

Les ENJEUX et OBJECTIFS de GESTION moins PRIORITAIRES

8- LA GESTION DU PATRIMOINE CULTUREL : Valorisation du patrimoine culturel

- a. Communiquer *in situ* sur les bâtiments
- b. Restaurer le bâti endommagé (sécurisation, végétation trop envahissante, ...)

- Validation de la priorisation des enjeux et de ces objectifs lors du COPIL du 29 juin 2022

Elaboration du programme de gestion (ph. 3)

- ▶ Durant l'élaboration, certaines actions recoupaient plusieurs enjeux et objectifs : nécessité de fusionner certains enjeux et objectifs qui avaient un but commun

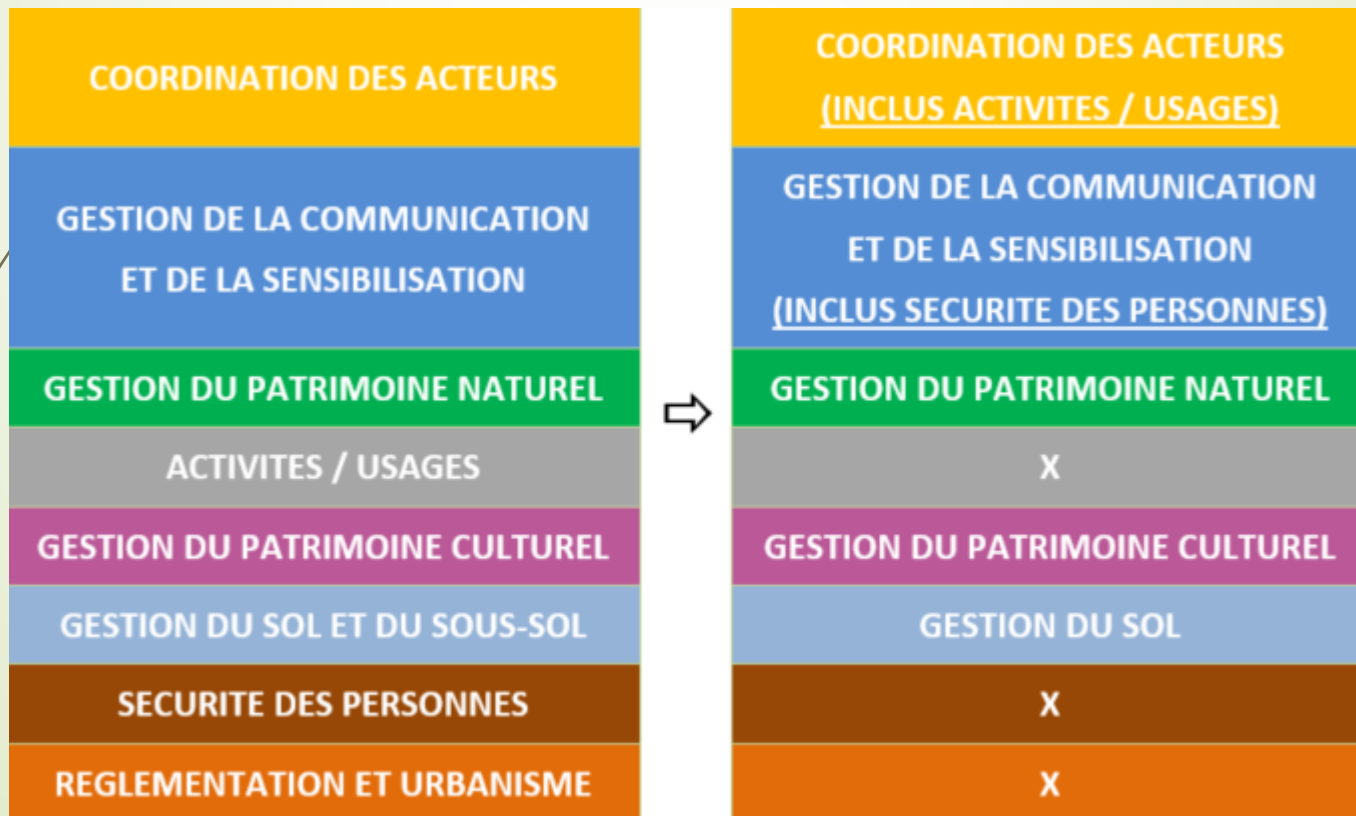


Tableau 5 : Révision des enjeux identifiés sur le site du Mugron.

Révision des objectifs (ph. 3)

► Suite à fusion d'enjeux, révision des objectifs :

ENJEUX GLOBAUX	OBJECTIFS A LONG TERME	OBJECTIFS OPERATIONNELS
COORDINATION DES ACTEURS	<p>Organisation de la coordination du site</p>	<p>Maintenir la concertation entre les acteurs (moments d'échanges, ...)</p> <p>Suivre le plan de gestion (comité de suivi, communication via les supports existants,...)</p> <p>Adapter les parcours et les pratiques pour limiter la surfréquentation : nombre, ouverture/ fermeture à certaines périodes, interdiction de certaines activités, ...</p> <p>Gérer l'accessibilité des personnes à mobilité réduite sur certains secteurs</p> <p>Coordonner les usages existants : « co-activité » / répartition géographique / temporelle ...</p> <p>Organiser la pratique de certaines activités (VTT) à certaines périodes sensibles : concilier environnement, sécurité et intérêt sportif</p>
	<p>Gestion de la fréquentation et des usages actuels</p>	<p>Transmettre sur la richesse écologique (sensibilisation, préservation, suivis effectués)</p> <p>Transmettre sur les espèces végétales exotiques envahissantes (risques sanitaires, risques écologiques)</p> <p>Encadrer les activités (autorisées et interdites, les conditions : matériaux et matériel, période, ...)</p> <p>Sensibiliser au patrimoine culturel (guerre)</p> <p>Informier sur les risques du site (trous, carrières, falaises, ...) et assurer la sécurité des usagers</p>
GESTION DE LA COMMUNICATION ET DE LA SENSIBILISATION	<p>Amélioration de la sensibilité des usagers (particularités, caractéristiques et fragilité du site : écologique, paysager, historique, géologique)</p>	<p>Favoriser le développement et la venue d'espèces remarquables : restaurer des habitats, en particulier entre 0,5 et 1 ha de pelouses calcicoles (ouverture de milieu, restauration de secteurs endommagés, fauche tardive,...)</p> <p>Lutter contre les espèces exotiques envahissantes (contenir, agir,...)</p> <p>Gérer les zones de dépôt sauvage : communication, restauration, dépollution, replantation, ...</p>
GESTION DU PATRIMOINE NATUREL	<p>Préservation et amélioration de la richesse écologique</p> <p>Amélioration des connaissances des espèces faunistiques et floristiques</p>	<p>Mettre en place des suivis écologiques réguliers : faune, flore, ...</p> <p>Renforcer les connaissances acquises sur les reptiles / amphibiens / chiroptères</p>
GESTION DU PATRIMOINE CULTUREL	<p>Valorisation du patrimoine culturel</p>	<p>Communiquer <i>in situ</i> sur les bâtiments</p> <p>Restaurer le bâti endommagé (sécurisation, végétation trop envahissante, ...)</p>
GESTION DU SOL	<p>Evaluation de la fréquentation et des activités sur le sol</p>	<p>Etudier l'aspect pédologique pour estimer les impacts de la fréquentation et des activités</p> <p>Mettre en place des actions de prévention et/ou de restauration des sols (adaptation des parcours et pratiques, mise en défens, végétalisation, ...)</p>

Tableau 7 : Version révisée des enjeux, objectifs à long terme et opérationnels (octobre 2022).

Définition des actions (ph. 3)

- Sur la même base que les enjeux et les objectifs : priorisation des actions

1	Opération essentielle, indispensable
2	Opération importante

- Chaque action est codifiée (pour un meilleur repère) en fonction du domaine d'activité :
 - Surveillance et Police (SP) ;
 - Connaissance et suivi du patrimoine naturel (CS) ;
 - Etudes et ingénierie (EI) ;
 - Interventions sur le patrimoine naturel (IP) ;
 - Création et maintenance d'infrastructures d'accueil (CI) ;
 - Management et soutien (MS) ;
 - Prestations d'accueil et d'animation (PA) ;
 - Création de supports de communication et de pédagogie (CC).

Définition des actions (ph. 3)

- Deux scénarios élaborés, avec opérateurs définis pour chaque action :
 - Scénario ambitieux : 7 OLT, 17 OO, 45 actions
 - Scénario minimal : 6 OLT, 14 OO, 38 actions
- Différences : OLT « Evaluation de la fréquentation et des activités sur le sol » (étude pédologique et actions pour les sols ; 4 actions)
+ Accessibilité handicap + actions liées aux EEE
- Scénario retenu : scénario ambitieux sauf pour les actions CI01 et CI06 en minimal
- Révision du document de la phase 3 par conséquent

Définition des actions (ph. 3) : scénario retenu

ENJEUX GLOBAUX	OBJECTIFS A LONG TERME	OBJECTIFS OPERATIONNELS	CODE ACTION	ACTIONS	OPERATEUR(S)
COORDINATION DES ACTEURS	Organisation de la coordination du site	Maintenir la concertation entre les acteurs (moments d'échanges, ...)	MS01	Concertation annuelle entre les acteurs concernés pour une bonne conciliation entre la préservation du patrimoine local et les activités présentes sur le site	Commune, Département, associations locales, ...
			MS02	Assurer un lien régulier entre la Commune et le Département pour la gestion du site comme ENS local	Commune, Département
		MS03	Bilan annuel de la gestion globale du site auprès des acteurs concernés	Commune	
		CC01	Transcrire le bilan annuel de la vie du site dans le journal local et les réseaux	Commune	
		EI01	Etablir le bilan de fin du plan de gestion	Commune, Département (+ aide extérieure ?)	
		EI02	Elaborer ou réviser le plan de gestion (dont bilan intermédiaire)	Commune, Département (+ aide extérieure ?)	
	Gestion de la fréquentation et des usages actuels	Suivre le plan de gestion (comité de suivi, communication via les supports existants,...)	CI01	Adapter les parcours et pratiques en période sensible pour la biodiversité (début du printemps à mi-été)	Commune
			SP01	Assurer une veille sur les sentiers « sauvages » et les fermer	Commune
			IP01	Entretien spécifique adapté des sentiers et de leurs abords	Commune
			EI03	Révision de l'arrêté municipal (définition des activités et pratiques interdites)	Commune
			CI02	Installer une signalétique à destination des personnes à mobilité réduite	Commune
			CC02	Communiquer dans le journal local sur l'accès handicapé et aménagements associés	Commune
GESTION DE LA COMMUNICATION ET DE LA SENSIBILISATION	Amélioration de la sensibilité des usagers (particularités, caractéristiques et fragilité du site : écologique, paysager, historique, géologique)	Transmettre sur la richesse écologique (sensibilisation, préservation, suivis effectués)	PA01	Mettre en œuvre des visites « nature » lors d'évènements spéciaux (annuelle, Fête de la nature, été, ...)	Commune, Département, associations locales
			CC03	Présenter au moins une espèce « phare » du site dans le journal local et les réseaux	Commune, associations locales
			CI03	Mettre en place et assurer la pérennité de panneaux de sensibilisation à chaque entrée du site ou aux endroits clefs	Commune
			EI03	Révision de l'arrêté municipal (définition des activités et pratiques interdites)	Commune
		Transmettre sur les espèces végétales exotiques envahissantes (risques sanitaires, risques écologiques)	PA02	Sensibiliser aux espèces végétales exotiques envahissantes lors des sortie nature	Commune, Département, associations locales
			CC04	Sensibiliser aux espèces végétales exotiques envahissantes dans le journal local et les réseaux	Commune, associations locales
			CI03	Mettre en place et assurer la pérennité de panneaux de sensibilisation à chaque entrée du site ou aux endroits clefs	Commune, associations locales
		Encadrer les activités (autorisées et interdites, les conditions : matériaux et matériel, période, ...)	CC05	Mieux informer le public sur la pratique raisonnée, adaptée du VTT	Commune
			CI04	Limiter l'accès au site (chicane piéton et barrière basse)	Commune, entreprise spécialisée
		Informé sur les risques du site (trous, carrières, falaises, ...) et assurer la sécurité des usagers	EI03	Révision de l'arrêté municipal (définition des activités et pratiques interdites)	Commune
			CI03	Mettre en place et assurer la pérennité de panneaux de sensibilisation à chaque entrée du site ou aux endroits clefs	Commune
			EI03	Révision de l'arrêté municipal (définition des activités et pratiques interdites)	Commune
			EI04	Identifier et cartographier les zones dangereuses du site	Commune, entreprise spécialisée
			CI05	Limiter l'accès aux carrières du site	Commune, entreprise spécialisée

Définition des actions (ph. 3) : scénario retenu

ENJEUX GLOBAUX	OBJECTIFS A LONG TERME	OBJECTIFS OPERATIONNELS	CODE ACTION	ACTIONS	OPERATEUR(S)
GESTION DU PATRIMOINE NATUREL	Préservation et amélioration de la richesse écologique	Favoriser le développement et la venue d'espèces remarquables : restaurer des habitats, en particulier entre 0,5 et 1 ha de pelouses calcicoles (ouverture de milieu, restauration de secteurs endommagés, fauche tardive,...)	IP02	Rouvrir entre 0,5 et 1 ha de pelouses calcicoles totalement embroussaillés	Commune
			IP03	Assurer un entretien régulier des pelouses calcicoles existantes	Commune
			IP04	Assurer une fauche adaptée pour les secteurs prairiaux du site	Commune
			IP05	Mettre en place des aménagements favorables pour l'herpétofaune (hibernaculum, plaques reptiles, ...)	Commune
			IP06	Non intervention dans les zones boisées	Commune
			EI05	Recherche et réflexion sur l'opportunité de la mise en place d'un pâturage sur le site	Commune
			CI06	Assurer les mises en défens des zones à mettre en « quiétude » pour la faune et la flore	Commune
			CI07	Adapter certaines entrées de carrières pour les chauves-souris	Commune, entreprise spécialisée
	Lutter contre les espèces exotiques envahissantes (contenir, agir,...)	IP07	Assurer des campagnes d'arrachage ou de coupe dans les zones de travaux pour les principales espèces végétales exotiques envahissantes	Commune	
		CS01	Assurer une veille sur le développement d'espèces exotiques envahissantes sur le site (nouvelles stations, nouvelles espèces)	Commune	
	Gérer les zones de dépôt sauvage : communication, restauration, dépollution, replantation, ...	SP02	Assurer les passages sur le site (selon l'affluence des saisons) pour la collecte des déchets	Commune	
		EI03	Révision de l'arrêté municipal (définition des activités et pratiques interdites)	Commune	
		CI03	Mettre en place et assurer la pérennité de panneaux de sensibilisation à chaque entrée du site ou aux endroits clés	Commune	
	Amélioration des connaissances des espèces faunistiques et floristiques	Mettre en place des suivis écologiques réguliers : faune, flore, ... Renforcer les connaissances acquises sur les reptiles / amphibiens / chiroptères	CS02	Mettre en place une veille floristique du site	Commune, associations locales, bureau d'études
CS03			Mettre en place une veille faunistique du site	Commune, associations locales, bureau d'études	
CS04			Mettre à jour la cartographie globale des végétations du site	Commune, associations locales, bureau d'études	
CS05			Assurer la transmission des nouvelles données aux observatoires faune & flore régionaux	Commune, associations locales, bureau d'études	
CC06			Présenter le patrimoine culturel du site dans le journal local et les réseaux	Commune, association militaire	
GESTION DU PATRIMOINE CULTUREL	Valorisation du patrimoine culturel	Communiquer sur l'histoire du site	PA03	Assurer au moins une visite annuelle du site pour la sensibilisation au patrimoine culturel local lors d'événements spéciaux (Fête du patrimoine, ...)	Association militaire, Patrimoine gauriacais
			CI08	Sécuriser le bâti endommagé du site	Association militaire, Patrimoine gauriacais
		Restaurer le bâti endommagé (sécurisation, végétation trop envahissante, ...)	SP03	Vérifier à intervalle régulier la sécurité du bâti	Association militaire, Patrimoine gauriacais
			GESTION DU SOL	Evaluation de la fréquentation et des activités sur le sol	EI06
EI07	Identifier et cartographier les secteurs pédologiques sensibles à la fréquentation	Commune, bureau d'études, association locale			
Mettre en place des actions de prévention et/ou de restauration des sols (adaptation des parcours et pratiques, mise en défens, végétalisation, ...)	CI09	Adapter les parcours et pratiques pour les secteurs pédologiques sensibles le cas échéant			Commune, bureau d'études
	CI10	Mettre en défens les secteurs pédologiques les plus sensibles le cas échéant			Commune

Définition des actions (ph. 3) : CI01 en minimal

➤ Adapter les parcours et pratiques en période sensible

CI01 - Adapter les parcours et pratiques en période sensible pour la biodiversité (début du printemps à mi-été) : scénario ambitieux avec principaux enjeux faune-flore



CI01	Priorité 1
Objectif à long terme	Gestion de la fréquentation et des usages actuels

CI01 - Adapter les parcours et pratiques en période sensible pour la biodiversité (début du printemps à mi-été) : scénario retenu avec principaux enjeux faune-flore



CI01	Priorité 1
Objectif à long terme	Gestion de la fréquentation et des usages actuels
Objectif opérationnel	Adapter les parcours et les pratiques pour limiter la surfréquentation

SCÉNARIO AMBITIEUX

Fond : Map data ©2022 Google
GÉREA 2022 - N° 42055

SCÉNARIO MINIMAL (RETENU)

Fond : Map data ©2022 Google
GÉREA 2022 - N° 42055

Parcours adaptés pour le scénario minimal :

- Accessible toute l'année
- Restriction possible en période sensible ?
- Restriction envisagée en période sensible

Les chauves-souris bénéficiant d'une protection intégrale (individus + habitats) :

- ▲ Oreillard indéterminé
- ▲ Petit Rhinolophe
- ▲ Pipistrelle indéterminée

Les oiseaux hivernants menacés :

- Grive mauvis (Quasi-menacée en Europe)

Les oiseaux nicheurs menacés en France :

- ◆ Cisticole des joncs (Vulnérable)
- ◆ Serin cini (Vulnérable)
- ◆ Verdier d'Europe (Vulnérable)

Habitats des oiseaux nicheurs menacés :

- Cisticole des joncs
- Serin cini
- Verdier d'Europe et Serin cini

Flore patrimoniale protégée :

- Bugle petit-pin (Protégée et déterminante ZNIEFF)
- Odonite de Jaubert (Protégée, vulnérable en Aquitaine et déterminante ZNIEFF)
- Oenanthe de Foucaud (Protégée et déterminante ZNIEFF)
- Osyris blanc (Protégée, quasi-menacée en Aquitaine et déterminante ZNIEFF)
- Pallénis épineux (Protégée, quasi-menacée en Aquitaine et déterminante ZNIEFF)
- Séneçon à feuilles de Barbarée (Protégée et déterminante ZNIEFF)

■ Zone d'étude

0 50 100 m

Définition des actions (ph. 3) : CI06 en minimal

➤ Assurer les mises en défens des zones de « quiétude »

CI06 - Assurer les mises en défens des zones à mettre en "quiétude" pour la faune et la flore (scénario ambitieux)



CI06	Priorité 1
Objectif à long terme	Préservation et amélioration de la richesse écologique

CI06 - Assurer les mises en défens des zones à mettre en "quiétude" pour la faune et la flore



CI06	Priorité 1
Objectif à long terme	Préservation et amélioration de la richesse écologique
Objectif opérationnel	Favoriser le développement et la venue d'espèces remarquables

Mises en défens

Cheminement :

- Accessible toute l'année
- Restriction possible en période sensible ?
- Restriction envisagée en période sensible

Zone d'étude

SCÉNARIO AMBITIEUX

Fond : Map data ©2022 Google
GÉREA 2022 - N° A2025

SCÉNARIO MINIMAL (RETENU)

Fond : Map data ©2022 Google
GÉREA 2022 - N° A2025



0 50 100 m

Définition des actions (ph. 3) : programme 2023-2032

► Programmation indicative et moyens humains associés par an :

CONNAISSANCE ET SUIVI DU PATRIMOINE NATUREL (CS)													
Opérations			Objectif à long terme associé	Programmation du plan de gestion (nombre de jours)									
Code	Intitulé	Priorité		2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
CS01	Assurer une veille sur le développement d'espèces exotiques envahissantes sur le site (nouvelles stations, nouvelles espèces)	1	Préservation et amélioration de la richesse écologique	1,5		1,5		1,5		1,5		1,5	7,5
CS02	Mettre en place une veille floristique du site	1	Préservation et amélioration de la richesse écologique	4		4		4		4		4	20
CS03	Mettre en place une veille faunistique du site	1	Préservation et amélioration de la richesse écologique	4		4		4		4		4	20
CS05	Assurer la transmission des nouvelles données aux observatoires faune & flore régionaux	2	Préservation et amélioration de la richesse écologique			0,25		0,25		0,25		0,25	1,25
CS04	Mettre à jour la cartographie globale des végétations du site	1	Préservation et amélioration de la richesse écologique	2				2				2	6
TOTAL DE JOURS PAR AN POUR LES OPÉRATIONS DE CONNAISSANCE ET SUIVI DU PATRIMOINE NATUREL (CS) :				11,5	0,25	9,5	2,25	9,5	0,25	9,5	0,25	11,75	54,75

CREATION ET ENTRETIEN D'INFRASTRUCTURES D'ACCUEIL (CI)														
Opérations			Objectif à long terme associé	Programmation du plan de gestion (nombre de jours)										
Code	Intitulé	Priorité		2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2023-2032
CI01	Adapter les parcours et pratiques en période sensible pour la biodiversité (début du printemps à mi-été)	1	Gestion de la fréquentation et des usages actuels	1	1	1	1	1	1	1	1	1	10	
CI06	Assurer les mises en défens des zones à mettre en « quiétude » pour la faune et la flore	1	Préservation et amélioration de la richesse écologique	1	1	1	1	1	1	1	1	1	10	
CI05	Limiter l'accès aux carrières du site	1	Amélioration de la sensibilité des usagers	4		4							8	
CI02	Installer une signalétique à destination des personnes à mobilité réduite	2	Gestion de la fréquentation et des usages actuels	0,25									0,25	
CI03	Mettre en place et assurer la pérennité de panneaux de sensibilisation à chaque entrée du site ou aux endroits clefs	1	Amélioration de la sensibilité des usagers	1									1	
CI04	Limiter l'accès au site	1	Amélioration de la sensibilité des usagers		5								5	
CI07	Adapter certaines entrées de carrières pour les chauves-souris	1	Préservation et amélioration de la richesse écologique			3							3	
CI08	Sécuriser le bâti endommagé du site	1	Valorisation du patrimoine culturel			3		3		3			9	
CI09	Adapter les parcours et pratiques pour les secteurs pédologiques sensibles le cas échéant	2	Evaluation de la fréquentation et des activités sur le sol							5			5	
CI10	Mettre en défens les secteurs pédologiques les plus sensibles le cas échéant	2	Evaluation de la fréquentation et des activités sur le sol								1	1	2	
TOTAL DE JOURS PAR AN POUR LES OPÉRATIONS DE CREATION ET D'ENTRETIEN D'INFRASTRUCTURES D'ACCUEIL (CI) :				7,25	7	12	2	5	2	5	7	3	3	53,25

Définition des actions (ph. 3) : description

- Chaque action fait l'objet d'une fiche descriptive (type ci-dessous) et, si possible, d'une cartographie associée :

Surveillance et Police (SP)

SP01	Assurer une veille sur les sentiers « sauvages » et les fermer	Priorité 1
Objectif à long terme :	Gestion de la fréquentation et des usages actuels	
Objectif opérationnel :	Adapter les parcours et les pratiques pour limiter la surfréquentation	
Entité écologique concernée :	Tout le site	
Espèces ciblées :	Potentiellement faune et flore patrimoniale	
Habitats concernés :	Potentiellement les pelouses calcicoles	
Superficies concernées :	Tout le site	
Description de l'opération, modalités d'intervention :		
Il arrive occasionnellement que des sentiers « sauvages », c'est-à-dire des chemins ou passages au sein du site hors des sentiers identifiés et habituels, soient réalisés par des passants sur le site. Ils sont généralement en continuité des chemins définis sur le site.		
Les acteurs de cette action sont multiples :		

- Soit la commune, en passant régulièrement sur le site ;
- Soit les usagers du site, par transmission d'observation d'un nouveau sentier auprès de la commune le cas échéant.

Le but de cette action est double :

- Prévenir, par sensibilisation des usagers du site (via l'arrêté municipal, le journal et les réseaux, ...), des dégâts
- Guérir, en fermant complètement ces sentiers « sauvages », suite aux observations directes de la commune et des usagers du site concerné par la préservation de celui-ci.

Les attendus sont doubles aussi :

- Le moins de sentiers « sauvages » possibles créés, par sensibilisation des usagers ;

- une fermeture rapide, dès les premiers jours suivant l'information, des sentiers « sauvages » créés et identifiés (à l'aide de rubans équités, assistés ou non d'un panneau d'interdiction simplifié, la première fois ; par une clôture simple avec barbelés pour les fois suivantes si insuffisant).

La commune assurera un minimum d'un passage par mois à la belle saison (mai à septembre), un passage tous les deux mois les autres mois (octobre à avril), sauf en cas d'intervention plus conséquente à la belle saison où la répartition annuelle sera revue.

Indicateurs et suivis :

Indicateurs de réalisation :	Bilan annuel et comparaison interannuelle des passages sur site par rapport à la prévision
Métrique(s) :	Bilan annuel et comparaison interannuelle du nombre de sentiers « sauvages » créés et fermés / an, répartition/fréquence des passages sur l'année

Calendrier prévisionnel :

Calendrier prévisionnel	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
Temps alloué	8*0,5 (8 passages / an)	8*0,5 (8 passages / an)	8*0,5 (8 passages / an)	8*0,5 (8 passages / an)	8*0,5 (8 passages / an)	8*0,5 (8 passages / an)	8*0,5 (8 passages / an)	8*0,5 (8 passages / an)	8*0,5 (8 passages / an)	8*0,5 (8 passages / an)
Budget estimatif (€)	1 000	1 040	1 082	1 125	1 170	1 217	1 265	1 316	1 369	1 423

Opérateurs, partenaires techniques : Commune, usagers du site

Partenaires financiers : -

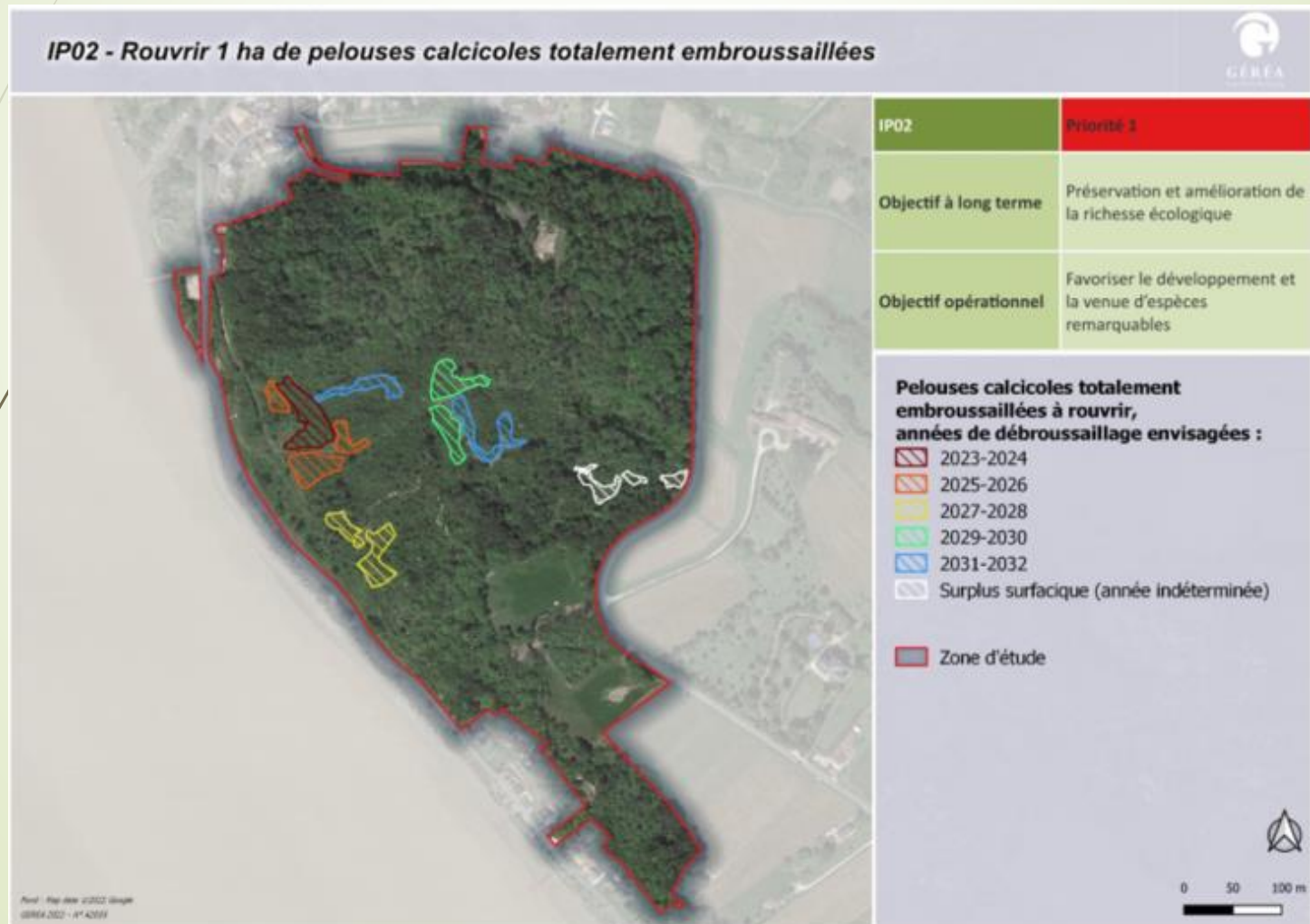
Définition des actions (ph. 3) : exemple IP02

- Exemple d'action principale à réaliser : Restauration pelouses calcicoles (IP02), à hauteur de 1 ha (scénario ambitieux = retenu)

IP02	Rouvrir 1 ha de pelouses-ourlets calcicoles totalement embroussaillés	Priorité 1								
Objectif à long terme :	Préservation et amélioration de la richesse écologique									
Objectif opérationnel :	Favoriser le développement et la venue d'espèces remarquables									
Entité écologique concernée :	Pelouses-ourlets et fourrés calcicoles									
Espèces ciblées :	Flore des pelouses-ourlets									
Habitats concernés :	Pelouses-ourlets et fourrés calcicoles									
Superficies concernées :	1 ha									
Description de l'opération, modalités d'intervention :										
<p>L'enjeu principal lié à la biodiversité correspond aux pelouses-calcicoles du site. Du fait de l'absence d'entretien, ces secteurs se sont peu à peu refermés, les fourrés calcicoles (à Viorne tin, Troène commun, Aubépine à un style, Cornouiller sanguin, Prunellier, ...) colonisant progressivement ces végétations herbacées et les faisant se raréfier sur le site.</p> <p>Les fourrés calcicoles présentent de bien moindres enjeux que les pelouses-ourlets calcicoles, quand ils forment des massifs denses. En revanche, quand ils s'associent à ces végétations herbacées sous forme de haies ou de fourrés, ils favorisent la présence de nombreuses espèces végétales et animales, et la faune renforcée (passereaux de bocage en particulier comme la Pie-grièche).</p> <p>Il s'agit ici de rouvrir des secteurs complètement embroussaillés aujourd'hui, les secteurs ouverts du site autrefois, des zones de réouverture ont été identifiées et ont été affinées avec la topographie.</p> <p>L'objectif visé est la réouverture de 1 ha envisagée sur 10 ans, en rouvrant progressivement les secteurs concernés.</p> <p>Cette réouverture se fera par débroussaillage mécanique (accessibilité maximale) le plus possible la végétation.</p> <p>Après réouverture, un entretien régulier devra être mis en œuvre (soit par la commune, soit par un prestataire extérieur). Cette action est donc en relation avec l'action E106.</p>										
Les attendus sont un accroissement de la superficie des pelouses-ourlets calcicoles sur le site (et par conséquent réduction des fourrés denses), avec des bandes arbustives ou des fourrés disséminés conservés pour renforcer leur utilité en faveur de l'avifaune en particulier.										
Indicateurs et suivis :										
Indicateurs de réalisation :	Superficie totale rouverte par rapport à l'attendu, nombre de jours réalisés pour la réouverture par rapport au temps alloué initialement, superficie totale des pelouses-ourlets sur le site, coûts adaptés									
Métrique(s) :	Superficie (ha ou m ²), nombre de jours réalisés / an, coûts									
Calendrier prévisionnel :										
SCENARIO RETENU (1 000 m² tous les ans ; prestataire extérieur) :										
Calendrier prévisionnel	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
Temps alloué	6j	6j	6j	6j	6j	6j	6j	6j	6j	6j
Budget estimatif (€)	4 800	4 992	5 192	5 399	5 615	5 840	6 074	6 316	6 569	6 832
Opérateurs, partenaires techniques :	Commune, aide technique du Département et/ou prestataire extérieur									
Partenaires financiers :	Département									

Définition des actions (ph. 3) : exemple IP02

- Restoration pelouses calcicoles (IP02), à hauteur de 1 ha (scénario ambitieux = retenu)



Programmation financière 2023-2032

➤ Scénario retenu :

Montant total en € HT	Année 1		Année 2		Année 3		Année 4		Année 5		Année 6		Année 7		Année 8		Année 9		Année 10	
Montant annuel moyen en € HT		25 075 €		37 402 €		22 684 €		20 840 €		23 836 €		23 146 €		25 148 €		32 010 €		17 279 €		53 268 €

COÛT TOTAL DU PLAN DE GESTION 2023-2032 : 280 687 €

Programmation financière : scénario retenu

Objectifs à long terme	Objectifs opérationnels	Type Action	Fiche Action	Actions	Priorité	Opérateur(s)	Année 1 : 2023		Année 2 : 2024		Année 3 : 2025		Année 4 : 2026		Année 5 : 2027		Année 6 : 2028		Année 7 : 2029		Année 8 : 2030		Année 9 : 2031		Année 10 : 2032			
							Unité travaux	Coûts € HT	Unité travaux	Coûts € HT	Unité travaux	Coûts € HT	Unité travaux	Coûts € HT	Unité travaux	Coûts € HT	Unité travaux	Coûts € HT	Unité travaux	Coûts € HT	Unité travaux	Coûts € HT	Unité travaux	Coûts € HT	Unité travaux	Coûts € HT	Unité travaux	Coûts € HT
ORGANISATION DE LA COORDINATION DU SITE	Maintenir la concertation entre les acteurs	MS	MS01	Concertation annuelle entre les acteurs concernés pour une bonne conciliation entre la préservation du patrimoine local et les activités présentes sur le site	1	Commune, Département, associations locales, ...	X	-	X	-	X	-	X	-	X	-	X	-	X	-	X	-	X	-	X	-	X	-
		MS	MS02	Assurer un lien régulier entre la Commune et le Département pour la gestion du site comme ENS local	1	Commune, Département	X	-	X	-	X	-	X	-	X	-	X	-	X	-	X	-	X	-	X	-	X	-
	Suivre le plan de gestion	MS	MS03	Bilan annuel de la gestion globale du site auprès des acteurs concernés	1	Commune	X	-	X	-	X	-	X	-	X	-	X	-	X	-	X	-	X	-	X	-	X	-
		CC	CC01	Transcrire le bilan annuel de la vie du site dans le journal local et les réseaux	1	Commune	X	-	X	-	X	-	X	-	X	-	X	-	X	-	X	-	X	-	X	-	X	-
		EI	EI01	Etablir le bilan de fin du plan de gestion	1	Commune, Département, prestataire extérieur	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	8	6 760 €
		EI	EI02	Elaborer ou réviser le plan de gestion (dont bilan intermédiaire)	1	Commune, Département, prestataire extérieur	-	-	-	-	-	-	-	4	1 170 €	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	16	15 087 €
GESTION DE LA FREQUENTATION ET DES USAGES ACTUELS	Adapter les parcours et les pratiques pour limiter la surfréquentation	CI	CI01	Adapter les parcours et pratiques en période sensible pour la biodiversité (début du printemps à mi-été)	1	Commune	1	250 €	1	260 €	1	270 €	1	281 €	1	292 €	1	304 €	1	316 €	1	329 €	1	342 €	1	356 €		
		SP	SP01	Assurer une veille sur les sentiers « sauvages » et les fermer	1	Commune	4	1 000 €	4	1 040 €	4	1 082 €	4	1 125 €	4	1 170 €	4	1 217 €	4	1 265 €	4	1 316 €	4	1 369 €	4	1 423 €		
		IP	IP01	Entretien spécifique adapté des sentiers et de leurs abords	1	Commune	5	1 250 €	5	1 300 €	5	1 352 €	5	1 406 €	5	1 462 €	5	1 521 €	5	1 582 €	5	1 645 €	5	1 711 €	5	1 779 €		
		EI	EI03	Révision de l'arrêt municipal (définition des activités et pratiques interdites)	1	Commune	X	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
	Gérer l'accessibilité des personnes à mobilité réduite sur certains secteurs	CI	CI02	Installer une signalétique à destination des personnes à mobilité réduite	2	Commune, prestataire extérieur	-	750 €	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
		CC	CC02	Communiquer dans le journal local sur l'accès handicapé et aménagements associés	2	Commune	-	-	-	-	X	-	-	-	-	-	X	-	-	-	-	-	-	X	-	-	-	
	Coordonner les usages existants de manière à organiser la pratique de certaines activités en période sensible	MS	MS04	Prévoir une concertation entre acteurs locaux concernés avant tout événement particulier (événement VTT, ...)	1	Commune, associations locales	X	-	X	-	X	-	X	-	X	-	X	-	X	-	X	-	X	-	X	-	X	-
		PA	PA01	Mettre en œuvre des visites « nature »	1	Commune, Département,	2	500 €	2	520 €	2	541 €	2	562 €	2	585 €	2	608 €	2	633 €	2	658 €	2	684 €	2	712 €		

Programmation financière : scénario retenu

Objectifs à long terme	Objectifs opérationnels	Type Action	Fiche Action	Actions	Priorité	Opérateur(s)	Année 1 : 2023		Année 2 : 2024		Année 3 : 2025		Année 4 : 2026		Année 5 : 2027		Année 6 : 2028		Année 7 : 2029		Année 8 : 2030		Année 9 : 2031		Année 10 : 2032			
							Unité travaux	Coûts € HT	Unité travaux	Coûts € HT	Unité travaux	Coûts € HT	Unité travaux	Coûts € HT	Unité travaux	Coûts € HT	Unité travaux	Coûts € HT	Unité travaux	Coûts € HT	Unité travaux	Coûts € HT	Unité travaux	Coûts € HT	Unité travaux	Coûts € HT	Unité travaux	Coûts € HT
ÉVALUATION DE LA FRÉQUENTATION ET DES ACTIVITÉS SUR LE SOL	Étudier l'aspect pédologique pour estimer les impacts de la fréquentation et des activités	EI	EI06	Étudier l'impact de la fréquentation du site sur la pédologie locale	2	Commune, bureau d'études, association locale	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	8	8 098 €	-	-	-	-	-	-	-	-
		EI	EI07	Identifier et cartographier les secteurs pédologiques sensibles à la fréquentation	2	Commune, bureau d'études, association locale	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2	2 025 €	-	-	-	-	-	-	-	-
	Mettre en place des actions de prévention et/ou de restauration des sols	CI	CI09	Adapter les parcours et pratiques pour les secteurs pédologiques sensibles le cas échéant	2	Commune, bureau d'études	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	6	6 316 €	-	-	-	-	-	-
		CI	CI10	Mettre en défens les secteurs pédologiques les plus sensibles le cas échéant	2	Commune	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	342 €	1	356 €	-	-
						Montant total en € HT	Année 1		Année 2		Année 3		Année 4		Année 5		Année 6		Année 7		Année 8		Année 9		Année 10			
						Montant annuel moyen en € HT	25 075 €		37 402 €		22 684 €		20 840 €		23 836 €		23 146 €		25 148 €		32 010 €		17 279 €		53 268 €			
COÛT TOTAL DU PLAN DE GESTION 2023-2032 : 280 687 €																												

Prochaines échéances

25

- **Mise en œuvre du plan de gestion : été ou automne 2023 ?**



COMMUNE DE GAURIAC

PLAN DE GESTION DU SITE DU MUGRON

MERCI DE VOTRE ATTENTION

Comité de pilotage PHASE III :
Finalisation du programme de gestion 2023-2032

Vendredi 9 juin 2023

